

## CDD renouvellement ou succession ?

Par **Emiliemont**, le **27/04/2020** à **10:52**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD pour remplacement d'une personne absente. Mon CDD va prendre fin et la personne absente est revenue. L'employeur me propose une prolongation du CDD pour remplacer une autre personne absente. Est-ce légal ? La personne que je devais remplacer étant revenue, je pense qu'il s'agit plutôt d'un nouveau CDD ? Donc je devrais avoir ma prime de précarité et résigner un nouveau CDD avec en motif le remplacement de la personne absente. Qu'en pensez-vous ? Y a-t-il un délai de carence à respecter ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Bonne journée

Par **janus2fr**, le **30/04/2020** à **15:53**

Bonjour,

Vous avez raison, il s'agit ici d'une succession de CDD, ce qui est possible sans délai de carence pour le motif de remplacement de salarié absent.